

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Nom de l'installation de distribution :	<u>Saint-Donat, Condos des Cimes</u>
Numéro de l'installation de distribution :	<u>X0010502</u>
Nombre de personnes desservies :	<u>105</u>
Date de publication du bilan :	<u>2024-03-31</u>

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Mark Sarrazin

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Mark Sarrazin
- Numéro de téléphone : 819-424-2399 poste 259
- Courriel : mark.sarrazin@saint-donat.ca

Le présent bilan est disponible à l'adresse suivante : <https://www.saint-donat.ca/services-aux-citoyens/travaux-publics-et-ingenierie/aqueduc-et-egouts/>

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée
(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Coliformes totaux	24	24	24	0
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	24	24	24	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée
(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Antimoine	1	1	1	0
Arsenic	1	1	1	0
Baryum	1	1	1	0
Bore	1	1	1	0
Cadmium	1	1	1	0
Chrome	1	1	1	0
Cuivre	2	5	5	2
Cyanures	1	1	1	0
Fluorures	1	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	1	0
Mercure	1	1	1	0
Plomb	2	5	5	2
Sélénium	1	1	1	0
Uranium	1	1	1	0

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2023-09-06	Cuivre	██████████	≤ 1 mg/l	1.2531*	Propriétaire avisé.
2023-09-25	Cuivre	██████████	≤ 1 mg/l	0.2818	<i>Retour à la conformité</i>
2023-09-06	Cuivre	██████████	≤ 1 mg/l	1.2677*	Propriétaire avisé.
2023-09-25	Cuivre	██████████	≤ 1 mg/l	0.2756	<i>Retour à la conformité</i>

* Lorsqu'il y a un dépassement de norme lors d'un échantillonnage, un retour à la conformité doit être réalisé. Lors de ces deux dépassements de norme concernant le taux de cuivre prélevé à ces adresses sur le réseau *Condos des Cimes*, des résultats supérieurs à la norme en vigueur a été obtenu. Les propriétaires impliqués ont été avisés.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Turbidité	12	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de la norme relative à la turbidité :

- Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(*exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Pesticides	0	0		
Autres substances organiques	0	0		

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Trihalométhanes totaux	4	4	4	0

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable
(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

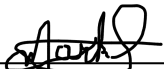
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Acides haloacétiques	0	0		
Microcystines (exprimées en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0		
Nitrites (exprimés en N)	0	0		
Autres pesticides (<i>préciser lesquels</i>)	0	0		
Substances radioactives	0	0		

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Mark Sarrazin

Fonction : Coordonnateur au traitement des eaux

Signature :  Date : 2024-03-12